

MARCHE-EN-FAMENNE

L'aide à la jeunesse réunie en un même lieu

Le Service d'aide à la jeunesse (SAJ) et le Service de protection de la jeunesse (SPJ) sont désormais réunis dans une nouvelle construction inaugurée hier.

• **Julien Bil**

Hier s'est déroulée l'inauguration officielle du nouveau bâtiment, rue des Trois bosses en face du commissariat zonal de police, qu'occupent ensemble le Service d'aide à la jeunesse (SAJ) et le Service de protection judiciaire, qui le 1^{er} janvier 2019, s'appellera Service de protection de la jeunesse (SPJ). Une inauguration réalisée en présence du représentant du ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane; de Philippe Courard, président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du bourgmestre marchois André Bouchat.

Les deux services occupent le bâtiment depuis le 20 novembre 2017: le SAJ dispose du rez-de-chaussée, tandis que le SPJ tra-

vaille sur tout l'étage.

Un déménagement rendu nécessaire tant pour le SAJ qui travaillait dans l'exiguïté d'une maison, à la base familiale, que pour le SPJ qui occupait un ancien commerce rempart des Jé-suites. Mais quelles sont exactement les missions de ces deux services ?

1. Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) « Notre service d'aide spécia-

lisé intervient une fois que le tribunal de la jeunesse a décidé une mesure d'aide. Notre rôle consiste à mettre en œuvre concrètement cette mesure, explique Fabrice Roland, le directeur du SPJ marchois. Notre mission est d'aider les enfants en difficulté ou en danger dans des familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants, des problèmes de parentalité. Nous recensons actuellement 200 situations de mineurs en danger pour lesquelles des mesures ont été prises, dont une trentaine concerne des mineurs délinquants. Notre service compte onze agents, poste de direction compris. »

2. Le Service d'aide à la jeunesse (SAJ) « Notre service, par ses conseils ou ses actions, propose une aide aux jeunes en

difficulté ou en danger ainsi qu'à leurs familles, indique Julien Bolland, conseiller du SAJ marchois. Un des objectifs du SAJ est de faire émerger, en collaboration avec le jeune et sa famille, une solution aux problématiques afin d'éviter l'intervention de la justice. Cela peut être sur démarche volontaire ou via des personnes qui nous signalent des dif-

ficultés. Nous essayons donc de discuter avec la famille et de négocier des solutions adéquates.

Environ 500 situations nous sont signalées chaque année et nous recensons actuellement 400 dossiers suivis en continu. La maltraitance est évidemment l'une des situations que nous pouvons rencontrer, mais cela peut également résulter de comportements de l'enfant, comme des ados en crise par exemple. Certains cas peuvent être signalés par l'école: décrochage scolaire, malaise exprimé...

Notre équipe se compose de 17 et bientôt 18 membres: personnel administratif, assistants sociaux et une équipe de prévention générale.

Le nouveau bâtiment était devenu indispensable pour améliorer l'accueil des familles. Nous disposons désormais de deux salles d'attente, deux salles d'entente, de bureaux d'entretien individualisés. » ■